



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

GUADELOUPE



Session Ordinaire du LUNDI 27 AVRIL 2026

VILLE DE BASSE-TERRE

Effectif du Conseil	: 29
Présents	: 28
Absents et Excusé(es)	: 00
Procuration(s)	: 01

Délibération affichée

Le 05 MAI 2026

N° d'ordre : 34/2026

Domaine d'intervention : 8.4/ Aménagement du territoire

L'an deux mil vingt-six et le Lundi vingt-sept du mois D'avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du vingt-et-un avril, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Basse-Terre dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Monsieur André ATALLAH.

La convocation a été affichée en Mairie, le 21 Avril 2026

PRÉSENTS : M. ATALLAH André, Maire ; - M. GUILLAUME Bernard, 1^{er} Maire-Adjoint ; - Mme RODES Brigitte, 2^{ème} Maire-Adjoint ; M. ISSA Jean-François, 3^{ème} Maire-Adjoint ; - Mme OTTO Julie, 4^{ème} Maire-Adjoint ; - M. BOYAU Alex, 5^{ème} Maire -Adjoint ; - Mme LACROIX, Jenia, 6^{ème} Maire-Adjoint ; - M. CARRIÈRE Pierre, 7^{ème} Maire-Adjoint. Mme NIRELLEP-MONLOUIS Maddly, 8^{ème} Maire-Adjoint ; - Mme LYSIMAQUE Maguy ; - M. JEANNETE Joel, -Mme LESTIN Léna ; - M. RUART Alex ; - Mme RODES Nicole ; - M. TABAR Patrice ; Mme PELLERIN Alicia ; - Mme JÉREMIE Marie-Louise ; - M. FARIAL Harold ; - M. PERAIN Franck ; - Mme RAMASSAMY Betty ; - M. MARCEL Didier ; Mme OUSSÉLIN Johanna - Mme BOUCHAUT Cécilia ; - M. LOBEAU Joël ; - Mme EDDO Nathalie ; - M. MUSQUET Jean-Marie ; - Mme PAISLEY Yanetti ; - M. GENDREY Roland ;
Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : - M. MIRRE Jocelyn (procuration donnée à M. JEANNETE Joel) : Conseillers Municipaux.

ABSENTS : Néant

28 conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme PELLERIN Alicia, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA MISE EN OEUVRE DU DISPOSITIF « INCROYABLE COMMERCE » DANS LE CADRE DU PROGRAMME ACTION CŒUR DE VILLE - REDYNAMISATION DU CENTRE-VILLE DE BASSE-TERRE

EXPOSÉ DES MOTIFS

La Ville de Basse-Terre, signataire de la convention nationale « Action Cœur de Ville », s'est engagée dans une démarche globale de revitalisation de son centre ancien. Un axe majeur de cette politique vise à redonner vie au cœur de ville en luttant contre la vacance immobilière et en favorisant l'offre structurelle de services et de produits à la population, tout en améliorant l'attractivité du cadre de vie des habitants notamment en centralité.

Dans cette optique d'aménagement urbain et de renouvellement des usages, la municipalité souhaite s'inscrire dans l'opération s programme « Incroyable Commerce ». Son objectif est d'identifier et de soutenir les initiatives qui contribuent physiquement et esthétiquement à la revitalisation des cellules vacantes et à l'embellissement du centre-ville.

Le dispositif vise trois leviers d'action :

1. **L'ingénierie de projet** : Accompagner les porteurs dans la conception de projets viables, intégrant la requalification de cellules vacantes et leur insertion dans le tissu économique et urbain de la commune.
2. **La récompense de l'innovation urbaine** : Distinguer, par l'attribution de prix, les projets les plus vertueux en termes de résorption de vacance, de qualité architecturale et de dynamisme apporté au centre-ville.
3. **La valorisation du patrimoine bâti** : Assurer une promotion large de ces initiatives pour inciter de nouveaux investisseurs à réinvestir le centre-ville.

La mise en œuvre de cette opération nécessite l'engagement de dépenses estimées à **32 400 € TTC** réparties comme suit (détail en annexe avec dépenses et recettes) :

- **Mission d'assistance (18 000 € TTC)** : Prestation externe dédiée à l'ingénierie du concours, au suivi technique des candidats, à l'organisation du jury et à la vérification de la cohérence urbaine des projets.
- **Communication et valorisation (8 400 € TTC)** : Campagne de promotion (passages radio, réseaux sociaux, supports événementiels, affichage) visant à attirer de nouveaux porteurs de projets.
- **Attribution de prix du concours (4 500 € TTC)** : Aides destinées aux lauréats pour la concrétisation de leurs projets :
 - 1^{er} prix : 2 000 € TTC ;
 - 2^{ème} prix : 1 000 € TTC ;
 - 3^{ème} prix : 800 € TTC ;
 - 4^{ème} prix : 700 € TTC.
- **Logistique et collations (1 500 € TTC)** : budget destiné à la mise en place logistique lors de l'événement.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DÉPENSES	Montant (€)	RECETTES (Financiers)	Montant (€)
Prestation Incroyable Commerce	18 000,00 €	Région Guadeloupe	5 000,00 €
Dotations & prix des lauréats	4 500,00 €	Banque des Territoires	4 000,00 €
Communication et médias	8 400,00 €	CAGSC	3 500,00 €
Logistique et collations	1 500,00 €	CCI IG	3 500,00 €
		Autofinancement	16 400,00 €
TOTAL DÉPENSES	32 400,00 €	TOTAL RECETTES	32 400,00 €

**DISPOSITIF DECISIONNEL
 LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU : les articles L5211-10 du Code Général des collectivités territoriales ;
VU : la convention nationale « Action Cœur de Ville » signée par la Commune de Basse-Terre ;

CONSIDÉRANT : l'exposé des motifs ci-dessus relatif à la revitalisation du centre-ancien et à la lutte contre la vacance immobilière ;
CONSIDÉRANT l'intérêt général de ce projet ;

CONSIDÉRANT l'Exposé des Motifs ci-dessus
APRES en avoir délibéré,

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1 : D'approuver la mise en œuvre du programme « Incroyable Commerce » ayant pour objet la requalification de cellules vacantes et la redynamisation du centre-ville de Basse-Terre.

ARTICLE 2 : De valider le plan de plan de financement prévisionnel du programme estimée à 32 400 € TTC et de dire que les crédits sont inscrits au budget.

DÉPENSES	Montant (€)	RECETTES (Financiers)	Montant (€)
Prestation Incroyable Commerce	18 000,00 €	Région Guadeloupe	5 000,00 €
Dotations & prix des lauréats	4 500,00 €	Banque des Territoires	4 000,00 €

DÉPENSES	Montant (€)	RECETTES (Financeurs)	Montant (€)
Communication et médias	8 400,00 €	CAGSC	3 500,00 €
Logistique et collations	1 500,00 €	CCI IG	3 500,00 €
		Autofinancement	16 400,00 €
TOTAL DÉPENSES	32 400,00 €	TOTAL RECETTES	32 400,00 €

ARTICLE 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation du projet.

ARTICLE 4 : DE DIRE que la présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.télérecours.fr.

Maire et de l'autoriser à signer toutes les pièces nécessaires se rapportant à cette donation.

Pour expédition conforme au registre des Délibérations

Fait à Basse-Terre, le 30 AVR. 2026

Certifiée exécutoire, compte tenu de 05 MAI 2026

La transmission en Préfecture le

L'affichage et/ou la publication le 05 MAI 2026

Et/ou la notification le

Le Maire,
André ATALLAH

Le Maire,
André ATALLAH